



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 119054

Texte de la question

M. Pierre Bédier attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur le dernier bilan de l'UNEDIC. En effet, selon ce bilan, 54 % des chômeurs ayant bénéficié d'un accompagnement par des sociétés privées ont retrouvé un emploi dans les six premiers mois qui ont suivi, dont 41 % en CDI. Sur l'ensemble des demandeurs d'emploi dont l'évaluation a montré qu'ils étaient fortement exposés au risque de chômage de longue durée, 7 000 ont été orientés vers des opérateurs privés sur sept sites expérimentaux. Dans le cadre de ce suivi, l'accompagnement dans la recherche d'emploi est renforcé pendant la recherche d'emploi et dans les mois suivants le retour à l'emploi. Les prestataires privés sont rémunérés au résultat et le coût de cette méthode est situé dans une fourchette allant de 3 600 à 6 000 euros par chômeur. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à cette méthode expérimentale, d'une part, et de savoir s'il compte la développer rapidement, d'autre part.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Bédier](#)

Circonscription : Yvelines (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119054

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1701